

COMMUNE DE NONARDS

Délibération n° 2025-02 en date du 22/01/2025 relative au renouvellement de la main courante du Stade principal de football

Le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie le 22/01/2025 à 19 heures 30 selon la convocation en date du 17/01/2025, sous la présidence du maire, Monsieur ROCHE Daniel. Madame GRANVAL Pierrette est désignée secrétaire de séance.

Membres	11
Présents	11
Représentés	00
Votants	11
Exprimés	11
Pour	11
Contre	00

Présents : BARRIERE Michelle, DORRIVAL COULOU MY Colette, FAVAREL Marie, GRANVAL Pierrette, MAZEYRIE Bérangère, BARRIERE Franck, BOISSARIE Laurent, CALVIN Jean-Jacques, BORDES François, VANTALON Marc, ROCHE Daniel

Représentés :

Absent :

Monsieur le Maire expose la nécessité de renouveler la main courante qui entoure le Stade principal de football de la commune, celle-ci s'étant détériorée par endroits et devenant dangereuse tant pour les sportifs que pour le public.

L'entreprise Urban Clôtures, située à Brive, a été sollicitée fin décembre 2024 et propose pour clore le stade sur les deux longueurs avec portail d'accès pour les secours une main courante avec soubassement rigide pour un montant de 18 850,00 € HT soit un total 22 620.00 TTC.

Ce projet sera financé comme suit :

Plan de financement

DETR	25%	4712.00 €
FFA	50% (5000.00 € plafond)	5000.00 €
DEPARTEMENT	30%	5655.00 €
FCTVA	16.404%	3092.00 €
Autofinancement		4161.00 €

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ↳ Accepte le devis détaillé de Urban Clôtures pour un montant total de 18 850,00 € HT,
- ↳ Sollicite les subventions auprès de l'Etat, du Département et de la Fédération Française de Football
- ↳ Donne délégation de pouvoirs à son Maire pour signer tous documents et faire les démarches utiles en vue de l'achat de cet équipement.

Fait à Nonards, le 22 janvier 2025
Le Maire, Daniel ROCHE



[Handwritten signature of Daniel Roche]